



# L'Hermine



**Bulletin du Prieuré Saint-Louis**

**« Potius mori quam foedari »**

## LA LIGNE DE CRÊTE DE LA FRATERNITÉ

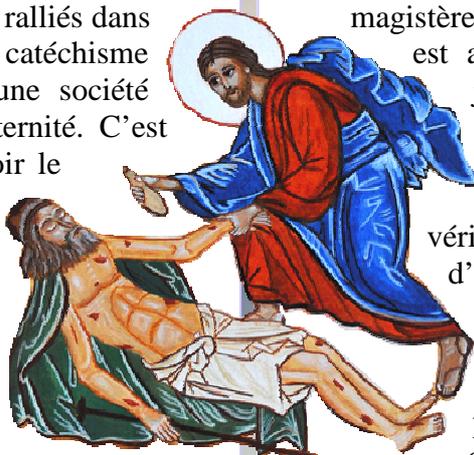
La ligne de crête que tiennent la Fraternité Saint-Pie X et les communautés amies ne se situe pas précisément entre la position de ceux qui se sont ralliés à la Rome nouvelle et celle des sédévacantistes, c'est-à-dire entre l'hérésie et l'hérésie, mais bien entre le schisme et l'hérésie.

C'est en effet tomber sous la condamnation des papes que de garder le silence devant les erreurs qu'ils ont combattues (position des ralliés dans le meilleur des cas). Par ailleurs, le catéchisme nous enseigne que l'Eglise est une société visible et qu'elle a promesse d'éternité. C'est donc se mettre en danger de devoir le contredire que d'admettre que l'Eglise puisse vivre depuis cinquante ans sans chef visible (position des sédévacantistes). La différence entre ces deux positions est que la première est déjà jugée (et condamnée), alors que la deuxième n'est à repousser qu'en raison des conséquences qui semblent bien en découler. Cette dernière pourrait donc être admise comme une simple opinion privée devant le mystère de l'apostasie de Rome. Elle est intolérable quand elle s'érige en certitude obsessionnelle au mépris de l'analyse beaucoup plus probable qui voit dans les papes conciliaires la maladie du libéralisme, et donc de vrais papes au service de la Révolution.

Le rallié et le sédévacantiste sont donc tous les deux du côté de l'hérésie. Ils ont aussi et surtout en commun de réduire la crise dans l'Eglise à une question d'autorité comme si l'aune avec laquelle devrait être mesuré le catholique n'était que l'obéissance au pape et non pas d'abord sa soumission à la Révélation par l'intermédiaire du magistère pontifical. Le père Calmel soulignait que l'Eglise n'était pas le Corps Mystique du pape.

Celui-ci n'est qu'un moyen dont se sert le Bon Dieu pour confirmer les âmes dans la foi, comme il se sert du prêtre pour donner le sacrement. Que le pape n'ait plus l'intention de transmettre le dépôt révélé et il cesse par là même d'exercer un quelconque magistère (de même qu'un prêtre ne peut confectionner un sacrement s'il n'a pas l'intention de faire ce que fait l'Eglise par ce rite). La grande question n'est donc pas de savoir si François est pape pour pouvoir éventuellement lui obéir aveuglement, mais bien de rester fidèle au magistère de toujours sans l'appui de celui qui est aujourd'hui, autant que l'on puisse juger, le souverain pontife (mais non pas sans le soutien d'un clergé de suppléance suscité par la Providence). C'est une question de vérité et seulement en second lieu d'autorité. Et non pas de n'importe quelle vérité ! Il s'agit de la parole de Dieu qui nous a été fidèlement transmise par un magistère, certes passé, mais toujours vivant. Au jour du jugement, les papes seront là pour nous demander ce que nous aurons fait de leurs enseignements.

Quel est donc ce schisme que nous pourrions craindre comme nous fuyons l'hérésie avec tout ce qui pourrait nous y conduire ? Ce serait de passer de l'état de résistance face aux abus d'autorité dont nous souffrons aujourd'hui à celui d'une opposition



### Sommaire

Editorial (Abbé T. Gaudray)	1
Quelle est donc la position officielle de la Fraternité ?	3
La messe tridentine ? Oui , mais pas la même prédication	4
La messe tridentine ? Oui , mais pas le même combat	6
La messe tridentine ? Oui , mais pas la même pastorale	7
(Abbé G. Castelain)	
Un bel exemple de petit catéchisme « Ecclesia Dei »	5
Le mal à combattre ? Fraternité saint Pie X ou Fraternité saint Pierre ?	8
(Abbé T. Gaudray)	
Amour de la vérité et vérité de l'amour (Abbé Labouche)	10
Chronique - Carnet paroissial	11
Les cérémonies de la Semaine Sainte - Dates à retenir	12



systématique aux pasteurs légitimes. Le pape sera toujours un homme avec ses faiblesses. Nous devons aujourd'hui nous protéger d'un « magistère infidèle » (Mgr Lefebvre in "L'Eglise infiltrée par le modernisme" p. 117). Les textes du concile Vatican II sont « dangereux »,

plusieurs d'entre eux sont « équivoques, minés, piégés » (Mgr Lefebvre in "J'accuse le Concile" pp. 10 et 11). Mais quand le pape sera revenu aux enseignements de ses prédécesseurs, il faudra lui obéir comme il faut obéir à nos supérieurs actuels malgré d'éventuelles faiblesses et erreurs de gouvernement. Tant que la foi et la loi de Dieu sont sauvées, la désobéissance est illégitime.

L'inquiétude de tomber un jour dans un schisme porte sur un futur qui semble bien lointain. Ce qui menace aujourd'hui les âmes, ce sont les compromissions avec les erreurs du concile. Comme nous l'écrivait Mgr Fellay le 16 janvier dernier (dans une lettre à l'ensemble des membres de la Fraternité), les faiblesses des ralliés ainsi que les persécutions dont souffrent ceux qui voudraient se rapprocher de la Tradition « montrent bien l'impossibilité et le danger suicidaire pour ceux qui voudraient arriver à un accord avec les autorités actuelles ». C'est pourquoi ce numéro de l'Hermine évoquera les dangers du ralliement selon les points que notre supérieur général nous rappelait dans cette même lettre, à savoir :

« a) que les premiers groupes Ecclesia Dei sont nés par décision de Rome en opposition avec la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et pour nous faire disparaître, si c'était possible ;

b) qu'ils ont abandonné Mgr Lefebvre au milieu du combat et ainsi divisé le front uni de la Tradition ; que parmi eux, il se trouve d'ardents défenseurs des erreurs du concile Vatican II qu'ils ont autrefois combattues, en particulier la liberté religieuse, mais aussi l'œcuménisme, Assise, etc.; que leur silence en ces matières doctrinales est universel et délétère ;

c) que leur défense de la liturgie traditionnelle est entachée de leur participation à la nouvelle messe (au moins à la messe Chrismale) et de leur silence sur la nocivité du Novus ordo ;

d) qu'enfin leur apostolat reste très limité en raison des mesures drastiques qui leur sont imposées par les évêques locaux ;

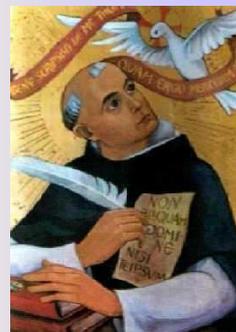
e) qu'il existe cependant parmi eux beaucoup de bonnes volontés, de personnes et même de groupes qui, profitant de l'aubaine et arrivant du Novus Ordo, partagent nos convictions et méritent d'être aidés et soutenus dans leur rapprochement avec la Tradition ».

Que le Bon Dieu nous garde fidèles et nous fasse la grâce de nous retrouver tous dans la bienheureuse éternité dont la foi contient la substance !

Je vous bénis. ✍ **Abbé Thierry Gaudray**

## Peut-on prêcher la vérité sans réfuter les erreurs ?

Voici l'enseignement à ce sujet du docteur angélique :



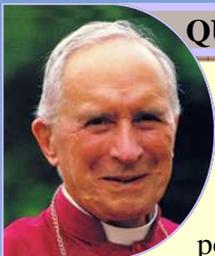
« Par ailleurs, il appartient au même sujet de s'attacher à l'un des contraires et de réfuter l'autre : la médecine qui est l'art de restaurer la santé, est aussi l'art de combattre la maladie. De même donc que l'office du sage est de méditer la vérité à partir surtout du premier principe et de disserter sur les autres, il lui appartient aussi de combattre l'erreur contraire. Ce double office du sage est donc parfaitement exposé par la Sagesse, dans les paroles que nous avons citées plus haut : dire la vérité divine, qui est la vérité par antonomase, et la dire après l'avoir méditée, tel est le sens de ce verset (Prov. VIII, 7) : Ma bouche méditera la vérité ; combattre l'erreur qui s'oppose à la vérité, tel est le sens de cet autre verset (ibidem) : Et mes lèvres maudiront l'impie. Ce dernier verset désigne l'erreur qui s'oppose à la vérité divine, qui est contraire à la religion, - laquelle reçoit aussi le nom de piété ; - ce qui explique que l'erreur contraire reçoive le nom d'impiété. » (Saint Thomas d'Aquin, Somme contre les Gentils, livre I, chapitre 1).



« Vous êtes des schismatiques parce que vous ne prenez pas la messe nouvelle ; parce que vous ne prenez pas les nouveaux sacrements ; parce que vous ne prenez pas le nouveau catéchisme », c'est ce qui a été dit aux chères Sœurs Dominicaines (de Brignoles). C'est pour ça qu'on a dissout leur congrégation, parce qu'elles gardaient la messe et le catéchisme ancien.

Monseigneur Lefebvre - Septembre 1975 - conférence aux séminaristes.

## QUELLE EST DONC LA POSITION OFFICIELLE DE LA FRATERNITÉ ?



Trois documents permettent de préciser très nettement la position officielle de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X dans la crise postconciliaire.

Il y a en premier lieu la Déclaration du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre. En deuxième lieu vient la Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X. C'est une déclaration que font tous les ordinands avant l'ordination sacerdotale. En troisième lieu, il y a les Ordonnances de la Fraternité Saint-Pie X, données à la Fraternité par Mgr Lefebvre en 1980 et mises à jour en 1997 suite à la promulgation du code de Droit canonique de 1983. C'est un complément des statuts de la Fraternité Saint-Pie X que tous les membres doivent observer.

Le préambule de la Déclaration du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre a valeur de principe dans le positionnement de la Fraternité Saint-Pie X : Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

La Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité n'est qu'une application de ce principe : Je soussigné, reconnais [le pape actuel] comme pape de la sainte Eglise Catholique. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que souverain pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives à l'Eglise. J'admets que les messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du Nouvel Ordo Missae, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité de ses modes de célébrations, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie de manière expresse, mais « il s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe », et que, pour cette raison, ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte Messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive de participer activement à une telle messe.



J'admets, enfin, comme légitime la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc comme catholiques tous les livres liturgiques : missel, bréviaire, et je m'engage à les utiliser exclusivement, selon leur calendrier et leurs rubriques, en particulier pour la célébration de la Messe et pour la récitation commune du bréviaire. Je désire, ce faisant, manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs, ainsi que celle qui me lie au pontife romain dans tous ses actes légitimes. Cette déclaration situe donc très nettement la Fraternité Saint-Pie X sur trois points essentiels : les rapports avec le pape : ni sédévacantisme, ni infailibilisme ; la réception du magistère postconciliaire (qui n'a proclamé aucun dogme nouveau) : ni refus global, ni acceptation servile ; l'attitude liturgique : refus clair et net de la nouvelle messe, et ses conséquences.

Les Ordonnances de la Fraternité Saint-Pie X appliquent le même principe de 1974 au nouveau code de Droit canon. Il y a cependant, ici, une difficulté : la Fraternité Saint-Pie X ne peut donc pas faire l'impasse totale sur le nouveau Droit canonique parce qu'elle n'est pas le législateur. Elle s'efforce donc de pratiquer l'ancien Droit en n'acceptant du nouveau Droit que ce qu'elle ne peut pas refuser sans inconvénients graves pour les fidèles. Voici comment ce problème a été résolu : Le nouveau code de Droit canon, promulgué le 25 janvier 1983, imbu d'œcuménisme et de personnalisme, pêche gravement contre la finalité même de la loi. Aussi suivons-nous en principe le code de 1917 (avec les modifications introduites postérieurement). Cependant, dans la pratique et sur des points précis, nous pouvons accepter du nouveau code ce qui correspond à un développement homogène (donc, traditionnel), à une meilleure adaptation aux circonstances, à une simplification utile ; nous acceptons aussi en général ce que nous ne pouvons refuser sans nous mettre en porte-à-faux avec la législation reçue officiellement, lorsque la validité des actes est en jeu. Et dans ce dernier cas, nous renforçons notre discipline pour la rapprocher de celle du code de 1917.

En résumé : ni herméneutique de rupture, ni herméneutique de continuité, observation d'une ligne de crête que l'on pourrait qualifier d'herméneutique traditionnelle, et cela dans le triple domaine du magistère, de la liturgie et de la discipline ecclésiastique. Cette herméneutique traditionnelle de la Fraternité Saint-Pie X n'a jamais changé depuis la mort du fondateur, le 25 mars 1991. ✍

**Abbé Guy Castelain**

# L'Eglise doit condamner les hérésies...



On vous a dit que l'Eglise, dorénavant, doit se borner à exposer la vérité d'une façon positive, et qu'elle ne doit plus condamner, ni interdire, ni prévenir. On dit encore que l'Eglise du passé, celle des anathèmes et des condamnations, doit céder la place à une Eglise de tolérance généralisée et de compréhension universelle. Or, celui-là précisément qui interdit à l'Eglise le non, s'arroge à lui-même le privilège et le monopole de dire non au Magistère ecclésiastique, à tous les dogmes, à toute la Tradition, et naturellement à toute la théologie qui ne soit pas la théologie moderne. Tout oui inclut en soi le non à ce qui contredit sa vérité. C'est seulement au moyen du non que l'affirmation se distingue clairement et sans équivoque. Seul le non oblige l'homme à prendre parti. Un oui sans non correspondant autorise ce qui doit être rejeté ; il affaiblit le oui et le rend inefficace ; il voile la vérité, embrouille la pensée et trouble la foi. Celui qui dénie à l'Eglise le droit de dire non, ouvre la porte à toutes les hérésies. Le Christ a commandé de dire oui, mais il a commandé aussi de dire non : « Que votre discours soit : oui, oui ; non, non : tout ce qui est de plus vient du mauvais (Matth. V, 37).

(Texte de Mgr Schaufele, archevêque de Fribourg en Brisgau, publié en 1969, avec imprimatur, dans le Sommaire de théologie dogmatique, Editions du Bien Public, Trois-Rivières, Canada, pp. 38-39).

## C'EST LA MÊME MESSE TRIDENTINE ? OUI, MAIS PAS LA MÊME PRÉDICATION !

Dom Gérard (+) écrivait en 1986, dans son livre intitulé *Demain la Chrétienté* (éditions Dismas) : - « La déclaration *Dignitatis humanae* du 7 décembre 1965 fait entendre un langage en rupture totale avec la notion traditionnelle de la liberté religieuse » (p. 116) ; - « On voit comment la déclaration sur la liberté religieuse émet (...) une proposition contraire à l'enseignement constant du Magistère concernant la liberté des cultes » (p. 121) ; - « Il est blasphématoire d'organiser la vie sociale sans tenir compte de ses droits (ceux de Jésus-Christ) souverains sur les sociétés. » (p. 100) ; - « Soustraire à l'autorité royale du Fils de Dieu de ce qui est du domaine de la vie sociale, l'administration, les lois, les décrets des parlements ? Nous ne pouvons l'admettre sans pécher gravement contre Dieu et contre les hommes » (p. 98) ; - « Le libéralisme est synonyme de lâcheté... à ce stade n'est plus une erreur de l'esprit, c'est une lâcheté de caractère et un manque de générosité » (p. 131).

Dom Gérard, au moment de son ralliement à l'Eglise conciliaire, juste après les sacres de Mgr Lefebvre affirmait : « Nous restons, nous-mêmes, arc-boutés aux impératifs de la Foi intégrale et à la Tradition immuable de l'Eglise... Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication antimoderniste » (cité dans *Fideliter hors-série*, 29-30 juin 1988, p. 83, ss).

Cependant en 1998 paraît un ouvrage, publié par l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux, intitulé *La liberté religieuse et la tradition catholique*. C'est un ouvrage de 3000 pages environ, réparties en trois tomes de deux volumes chacun, soit une collection de six livres. Les deux premiers présentent la dissertation sur la thèse en question. Les deux suivants comportent les citations des textes invoqués dans l'ouvrage. Les deux derniers contiennent les outils de consultations, bibliographie et index analytique. La couverture de la première édition porte le nom de l'auteur : le Frère Basile, o.s.b. membre du monastère du Barroux. Deux bandeaux annoncent *La recherche la plus fondamentale à propos de la Déclaration sur la liberté religieuse* et *Un véritable ouvrage de référence (Revue thomiste)*. Le sous-titre annonce la conclusion : *Un cas de développement homogène dans le magistère authentique*. La thèse porte l'imprimatur du Père abbé, Dom Gérard (+), du 4 mars 1998. Sur les couvertures, on peut lire des appréciations louangeuses du cardinal Stickler, du cardinal Ratzinger, du cardinal Hamer, du cardinal Poupard, de l'abbé de Solesmes et de Marcel Clément (*L'Homme Nouveau*), qui encensent unanimement l'ouvrage. Citons le cardinal Ratzinger, le futur successeur de Jean-Paul II : « Un progrès substantiel dans la question épineuse de l'interprétation correcte de *Dignitatis humanae* et son insertion dans la Tradition de l'Eglise. » Voilà le Barroux précurseur de l'herméneutique de la continuité qui sera prônée plus tard par le pape Benoît XVI...



## UN BEL EXEMPLE... DE PETIT CATÉCHISME « ECCLESIA DEI »

La thèse est plus impressionnante que sérieuse. La voici en substance : la liberté religieuse est enseignée par le concile Vatican II. Le Père Congar, et d'autres, disent qu'elle ne se trouve pas dans l'Écriture Sainte, c'est-à-dire la Tradition écrite. C'est donc qu'elle se trouve dans la Tradition orale de l'Église : les Pères de l'Église, les docteurs médiévaux, les papes, etc. C'est ce que tente de démontrer cette thèse, fruit de dix années de travaux. Bien qu'ébauchée en 1995, elle a donc été commencée en... 1988 (année des sacres). Les erreurs de théologie y sont nombreuses, car il y a un parti pris en faveur de la thèse. Mais, la « clef » sur laquelle elle repose est celle-ci : « L'élasticité des critères de l'ordre public juste... constitue la solution principale du problème de l'évolution de la doctrine en matière de liberté religieuse. » (Thèse, tome I, B, pp. 727-797). Le relativisme est donc érigé en principe de réflexion théologique.

L'épilogue dévoile les vraies intentions de l'auteur : « Le pape Jean-Paul II, dans son Motu proprio *Ecclesia Dei*, a déclaré : L'ampleur et la profondeur des enseignements du concile Vatican II requièrent un effort renouvelé d'approfondissement qui permettra de mettre en lumière la continuité du concile avec la Tradition, spécialement sur des points de doctrine qui, peut-être à cause de leur nouveauté, n'ont pas encore été bien compris dans certains secteurs de l'Église. » Quels sont ces « secteurs » ? Ceux de la Tradition dans le sillage de Mgr Lefebvre.

Finalement, cette thèse tente bel et bien de justifier théologiquement le motif sur lequel repose l'excommunication de Mgr Lefebvre : « Une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition » (Motu proprio *Ecclesia Dei afflicta*, n° 4). ☞

**Abbé Guy Castelain**

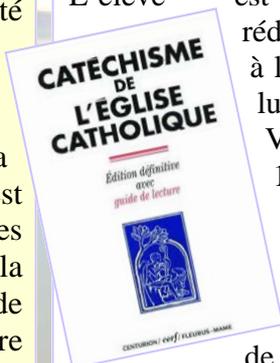
Les premières religieuses qui sont venues aider à Ecône l'œuvre naissante de la Fraternité Saint-Pie X furent les dominicaines du Saint-Esprit fondées par l'abbé Berto (le premier théologien de Mgr Lefebvre au concile). Elles ont malheureusement choisi de prendre par la suite un autre chemin et leur « Petit catéchisme » qu'elles ont écrit à l'usage de leurs écoles permet de mesurer l'écart qui les sépare de nous aujourd'hui.

Chaque tête de chapitre est accompagnée de références au « catéchisme de l'Église Catholique » promulgué par le pape Jean-Paul II. L'élève est donc invité à consulter cet autre catéchisme qui fut rédigé afin d'apporter « une contribution très importante à l'œuvre du renouveau de toute la vie ecclésiale, voulue et mise en application par le deuxième concile du Vatican » (constitution apostolique du 11 octobre 1992), c'est-à-dire afin de répandre toutes les erreurs du concile parmi les fidèles. En effet, le catéchisme de l'Église Catholique justifie et enseigne le faux œcuménisme, la liberté religieuse, la collégialité, la conception erronée du mystère pascal, la possibilité de donner les sacrements aux non-catholiques... pour ne citer que les erreurs principales.

S'agit-il de simples références « pour la forme » voire pour mieux réfuter ce nouvel enseignement délétère ? Malheureusement, même si c'est d'une manière encore plus subtile que celle du « catéchisme de l'Église Catholique », c'est bien le nouvel Évangile que les enfants assimilent alors qu'ils apprennent par cœur ce que les dominicaines du Saint-Esprit leur enseignent.

Leur « petit catéchisme » établit par exemple que peuvent être sauvés ceux qui n'appartiennent pas visiblement à l'Église sans que ce soit de leur faute, mais elles ne rappellent pas l'enseignement du pape Pie XII qui avertissait du danger dans lequel se trouvent ces âmes pourtant de bonne foi puisqu'elles « sont privées de tant et de si grand secours et faveurs célestes, dont on ne peut jouir que dans l'Église catholique ». C'est ensuite une série de dix questions sur l'œcuménisme et le dialogue interreligieux avec « des raisons naturelles et surnaturelles » qui rendraient ces nouveautés possibles. Le mal dont souffrent les non-catholiques n'est que de ne pas appartenir « pleinement » au corps de l'Église. Voilà doctement enseigné ce que les docteurs de l'Église ont ignoré ou plutôt condamné. La question sur l'Église s'achève par une large citation du « catéchisme de l'Église Catholique » qui, conformément au nouvel enseignement de Vatican II, professe que l'Église Catholique ne fait que « subsister » dans l'Église du Christ et que son privilège n'est que d'être le « moyen général de salut ».

Plusieurs fois le « petit catéchisme » définit le sacerdoce comme étant « l'assignation du confirmé à la présidence du culte des baptisés et des confirmés ». Au lieu de considérer le sacerdoce tout d'abord dans son ordination au sacrifice, et donc à la messe, pour ensuite évoquer son pouvoir sur le Corps Mystique, les rapports sont ici inversés. Présenter le prêtre comme le président



de l'assemblée, le définir par rapport au peuple de Dieu, c'est adopter la nouvelle théologie dont s'inspire le rite de la messe promulguée par le pape Paul VI. Avec une telle formation (ou déformation), comment les enfants seront-ils un jour capables de comprendre les arguments qui obligent les vrais fidèles à rejeter la nouvelle messe ? On peut craindre que l'attachement au rite traditionnel ne se réduise alors qu'à des raisons esthétiques ou sentimentales et que la ferveur qui doit encore exister ne trouve plus sa source dans la pure foi catholique.

Le résumé de l'histoire de l'Eglise qui se trouve à la fin du volume s'achève par deux pages de louanges des papes depuis Jean XXIII. On comprend le désir de présenter aux enfants une image aussi sereine que possible de l'Eglise. Mais autre chose est de s'abstenir de parler d'épreuves que de trop jeunes esprits ne seraient pas capables d'entendre sans être scandalisés, autre chose est de donner une image fautive de papes qui ont gravement péché contre la profession de la foi. Si on estime qu'une personne n'est pas prête à supporter l'image d'un pape qui baise le Coran et participe à des cultes idolâtriques, alors il vaut mieux ne rien dire de lui. Comment fera-t-on pour stigmatiser les erreurs de ceux que l'on aura ainsi loués et admirés ?

Une petite question explique peut-être les faiblesses et les erreurs de ce catéchisme. C'est la cent quarante-deuxième. La voici avec sa réponse : « Qu'appelle-t-on fidèles de l'Eglise ? On appelle fidèles de l'Eglise les chrétiens soumis au pape et aux évêques ». Voilà, c'est tout ! Cette réponse fort déficiente a pu se trouver dans d'autres catéchismes, mais elle devait alors être entourée d'autres questions qui la complétaient. En tous les cas, dans la crise que traverse l'Eglise, on ne peut pas enseigner aux enfants qu'il suffit d'obéir au pape pour être fidèle. Les obligations du chrétien ne se réduisent pas à cela et de graves circonstances peuvent le contraindre à « résister en face » (cf. épître aux Galates II, 11) aux autorités de l'Eglise. L'obéissance aux pasteurs légitimes est essentielle à la vie de l'Eglise, mais le baptême et la foi lient le chrétien d'une manière plus profonde. Par ailleurs, un magistère nouveau dans sa forme comme dans son fond ne peut dispenser de la soumission au magistère de toujours. Voici comment le « petit catéchisme des premiers éléments de la doctrine chrétienne » du pape saint Pie X définit l'Eglise : « L'Eglise est la société des vrais chrétiens, c'est-à-dire des baptisés qui professent la foi et la doctrine de Jésus-Christ, participent à ses sacrements et obéissent aux pasteurs établis par Lui. »

Évidemment, il y a beaucoup de bonnes choses dans le « petit catéchisme » des sœurs. Il contient en particulier de très belles citations de l'abbé Berto et du père Emmanuel qui trouveraient leur place dans un catéchisme vraiment traditionnel. Quel dommage que ces bons auteurs soient utilisés pour accréditer une doctrine qui n'était pas la leur !

**Abbé Thierry Gaudray**

## C'EST LA MÊME MESSE TRIDENTINE ? OUI, MAIS PAS LE MÊME COMBAT !

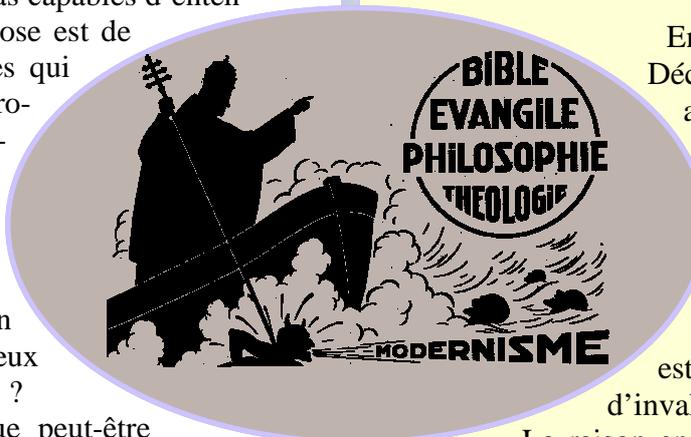
Dans la Déclaration du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre, on trouve cet aliéna relatif à la sainte Messe : On ne peut modifier profondément la Lex orandi sans modifier la Lex credendi. A messe nouvelle, correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglises charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

En conséquence, la Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X affirme que le rite de la nouvelle messe de Paul VI est « en soi mauvais » car, si sa validité est possible, le danger d'invalidité est très grand.

La raison en est qu'« il s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte Messe » (cf. bref examen critique des cardinaux Ottaviani et Bacci), et en particulier, que 1) le rite favorise une interprétation protestante de la messe ; 2) les traductions en langues vernaculaires sont mauvaises et détériorent encore plus le sens des paroles de la messe ; 3) les manières diverses et fantaisistes dont les prêtres la célèbrent aggravent le problème.

Que le nouveau rite soit mauvais en soi découle logiquement d'un principe thomiste métaphysique : Bonum ex integra causa ; malum ex quocumque defectu. C'est-à-dire : Pour qu'une chose soit bonne, il faut qu'elle le soit sous tous ses rapports ; pour qu'elle commence à être mauvaise, il suffit qu'elle ne comporte qu'une seule défectuosité. Or, le nouveau rite présente trois défauts qui, concrètement, se cumulent : le sens protestant, les traductions défectueuses, les modes fantaisistes de célébrations. Voilà pourquoi il est mauvais en soi.

La Déclaration de fidélité ne fait ensuite que déduire de cette conclusion les



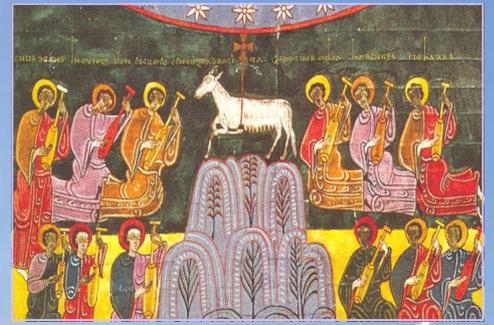
applications pastorales nécessaires pour les prêtres membres de la Fraternité Saint-Pie X : Je ne célébrerai jamais la sainte Messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe.

Le statut de la messe de saint Pie V « Ecclesia Dei » jouit d'un statut totalement différent. Il suffit de refaire le parcours canonique de cette « messe des ralliés ». Le 3 octobre 1984, elle commence à bénéficier d'un indult spécial intitulé Quattuor abhinc annos qui accorde la célébration de la messe ancienne aux prêtres et fidèles qui « n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel Romain promulgué par le pape Paul VI ». Le 2 juillet 1988, dans le Motu proprio Ecclesia Dei afflicta, publié le lendemain de la prétendue excommunication de Mgr Lefebvre par Jean-Paul II, on peut lire : « Je désire avant tout lancer un appel... à tous ceux qui jusqu'à présent ont été de diverses manières liés au mouvement issu de Mgr Lefebvre... de ne pas continuer à soutenir de quelque façon que ce soit ce mouvement... On devra surtout respecter le désir spirituel de tous ceux qui se sentent liés à la tradition liturgique latine en faisant une application large et généreuse des directives données en leur temps par le Siège Apostolique pour l'usage du Missel Romain selon l'édition typique de 1962. » Et la fin de cette phrase de renvoyer à une note en bas de page : cf. Congrégation pour le Culte divin. Lettre Quattuor abhinc annos, 3-X-1984 ; D.C. n° 1885 (1984) p. 1124. Les dispositions prises en 1988 ne sont donc toujours pas pour « ceux qui mettent en doute

la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel Romain promulgué par le pape Paul VI ». Dans le Motu proprio Summorum Pontificum du 7 juillet 2007 de Benoît XVI, on peut lire à l'article 11 : « La Commission pontificale Ecclesia Dei, érigée par le pape Jean-Paul II en 1988, continue à exercer sa mission. » C'est une référence implicite aux deux documents précédents. Donc, de nouveau : messe tridentine pour ceux qui ne s'opposent pas à la messe Paul VI... La position Ecclesia Dei n'a donc rien à voir avec celle de la Fraternité Saint-Pie X. D'un côté, on préfère la messe ancienne sans refuser la nouvelle messe ; de l'autre, on garde l'ancienne par principe et on combat la nouvelle en tirant les conclusions logiques qui s'imposent pour la protection de la Foi des prêtres et des fidèles ! C'est donc la même messe, mais ce n'est pas le même combat ! Quel combat ? Le combat de la Foi !

Petite erreur dans les principes, catastrophe dans les conclusions ! En 1993, par exemple, l'abbé Reckenwald, professeur au séminaire de Wigratzbad (Fraternité Saint-Pierre) affirmait : « Nous coopérons avec des prêtres qui utilisent le nouveau rite ; certains d'entre eux d'ailleurs donnent des conférences dans notre séminaire. Nous prêtons notre concours, dans la nouvelle liturgie, pour distribuer la communion ou assurer l'homélie. Il s'avère ainsi que de la bonne volonté de part et d'autre permet une coexistence pacifique de l'ancienne et de la nouvelle liturgie » (Offerten Zeitung - Apostolisches, n° 11 - nov. 1993, p. 22). Fréquenter la « messe Ecclesia Dei », c'est renoncer au combat de la messe et glisser petit à petit vers la messe Paul VI ! ✍

**Abbé Guy Castelain**



**Hermine n°6  
année 2005**

**Abbé Pierpaolo Maria Petrucci**

« Voici toute la différence (et elle est de taille) entre, d'une part, le combat mené par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X et toutes les communautés traditionnelles qui s'opposent publiquement aux erreurs du concile et à la nouvelle liturgie, et, d'autre part, celui des groupes de prêtres et fidèles constitués selon les dispositions du motu proprio « Ecclesia Dei afflicta ». Ce n'est pas pour rien que ces derniers ont été appelés « ralliés ». Comme nous l'avons vu, ils se sont bel et bien ralliés au Concile et à l'acceptation de principe de la nouvelle liturgie.

Parmi nos fidèles, d'aucuns semblent ne pas comprendre le fond du problème et participent indifféremment aux offices de l'une ou l'autre communauté en se disant : « De toute façon, c'est la messe traditionnelle. » Je voudrais rappeler à ces personnes que la messe n'est pas tout. Elle est célébrée dans un contexte : la position du prêtre par rapport à la crise de l'Eglise va inévitablement orienter ses sermons et influencer son auditoire. »



## C'EST LA MÊME MESSE TRIDENTINE ? OUI, MAIS PAS LA MÊME PASTORALE !

Pour bien comprendre la logique Ecclesia Dei, il faut remonter le temps... Après une réponse insignifiante de Rome aux Dubia (Doutes) sur la liberté religieuse et le scandale d'Assise, Mgr Lefebvre décide de son « Opération survie » : les sacres épiscopaux du 30 juin 1988.

Le 29 août 1987, il avait déjà adressé la Lettre aux futurs évêques qui prouve que son intention était, non de faire schisme, mais de suppléer, d'accord avec le Droit canon de l'Eglise, à ce que les hommes d'Eglise doivent faire et ne font plus. Le cardinal Castillo Lara, président de la Commission Pontificale pour l'interprétation authentique du Droit canonique l'avait bien compris et l'avait expliqué dans La Repubblica du 7 octobre 1988 : « L'acte de consacrer un évêque (sans l'accord du pape) n'est pas en soi un acte schismatique » et donc, ne peut être frappé, par principe, d'excommunication. Plusieurs autres experts étaient de cet avis. Mais Rome fera croire que Mgr Lefebvre est excommunié, tout comme Rome a fait croire, jusqu'au 7 juillet 2007, que la messe Saint-Pie V était interdite.

Le 17 juin 1988, le cardinal Gantin avait adressé un Monitum à Mgr Lefebvre dans lequel il le menaçait d'excommunication s'il accomplissait les sacres. Le 30 juin 1988, le fondateur de la Fraternité Saint-Pie X sacrait quatre évêques qu'il conjurait « de rester attachés à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, (et) de demeurer profondément unis » (lettre du 29 août 1987). Le 1er juillet 1988, un décret Dominus Marcellus de la Sacrée Congrégation pour les évêques était signé par le cardinal Gantin pour excommunier Mgr Lefebvre. Le règne de la terreur contre les « lefebvristes » commençait. Le lendemain, Jean-Paul II publiait le Motu proprio Ecclesia Dei afflictiva qui établissait la Commission Ecclesia Dei (de là l'expression « les Ecclesia Dei ») pour détourner les pauvres fidèles de la Fraternité Saint-Pie X. Après les détournements d'avions, les détournements de fonds et les détournements de mineurs, voici les détournements de traditionalistes.

Voilà donc la réalité historique : ce que l'on appelle les « ralliés » en général, et spécialement la Fraternité Saint-Pierre, reposent tous, sans exception, sur une pierre fondamentale : l'excommunication de Mgr Lefebvre ! A l'origine, cette mouvance traditionaliste n'était donc qu'un rassemblement de fidèles convaincus que Mgr Lefebvre avait créé un schisme dans l'Eglise. Aujourd'hui encore, cette mouvance ne vit que parce que Mgr Lefebvre a été excommunié et, à vrai



dire, ne vit bien que là où il y a des « Lefebvristes à sauver »...

Ecclesia Dei, c'est une mouvance dans laquelle on peut préférer l'ancienne messe, mais dans laquelle on ne peut pas exclure la nouvelle messe. C'est si vrai que tous les prêtres Ecclesia Dei doivent concélébrer la messe chrismale de l'évêque diocésain dans le nouveau rite. C'est une mouvance où on peut entendre de beaux sermons, mais dans laquelle on ne peut pas dénoncer les causes de la crise de l'Eglise, c'est-à-dire Vatican II et ses fruits empoisonnés, la liberté religieuse, l'œcuménisme, la nouvelle messe. Par exemple, un prêtre de la Fraternité Saint-Pie X fait une série de sermons sur les fausses religions avec une double intention : faire connaître la fausseté de ces inventions du diable et montrer, en conséquence, la fausseté de l'enseignement du concile Vatican II sur ce sujet. Initiative impossible dans la mouvance Ecclesia Dei sans se faire reprendre immédiatement par les autorités régnantes. On y a droit à la vérité, mais pas à la condamnation des erreurs, ce qu'a pourtant toujours pratiqué le magistère traditionnel. Soyons clairs : dans la mouvance Ecclesia Dei, les fidèles ont le droit à la messe ancienne à condition de se taire au sujet des vraies causes de la crise. C'est une mouvance dans laquelle on peut assister à une messe ancienne entre deux messes Paul VI, mais sans savoir dans quel rite a été consacré le ciboire qui sert à donner la communion, avec tous les doutes que cela comporte. Même problème pour la communion aux malades. C'est une mouvance dans laquelle on est obligé de recevoir la confirmation avec une huile qui peut ne pas être une huile d'olives alors que, traditionnellement, la sentence commune des théologiens estime qu'elle est requise pour la validité du sacrement. Même problème pour l'extrême-onction. C'est enfin une mouvance dans laquelle on respecte à la lettre le nouveau Droit canon dans lequel Jean-Paul II voyait « un grand effort pour traduire en langage canonique cette doctrine même de l'ecclésiologie conciliaire » (25 janvier 1983).

Pour être clair : la commission Ecclesia Dei, et toutes les communautés qui y sont agrégées, ont réussi ce tour de force, qui n'est, au fond, qu'un mirage : celui de faire croire qu'il est possible d'être « traditionaliste » sous la coupe des autorités conciliaires... Car, finalement, Ecclesia Dei n'est qu'une forme de « modernisme traditionaliste » que Rome a bien voulu reconnaître dans ses documents officiels de 1984, 1988 et 2007. ✍

**Abbé Guy Castelain**

## LE MAL À COMBATTRE ? FRATERNITÉ SAINT PIE X OU FRATERNITÉ SAINT PIERRE ?



Alors que nos évêques fêtaient le vingt-cinquième anniversaire de leur consécration et que nous nous unissions à leur action de grâces, la Fraternité Saint-Pierre recevait la bénédiction apostolique du pape François pour avoir eu le courage de se séparer de la Fraternité Saint-Pie X « dans un moment de grande épreuve pour l'Eglise » (message du pape François à la Fraternité Saint-Pierre, le 28 octobre 2013). La consécration d'évêques vraiment catholiques était-elle une joie ou une épreuve, un acte héroïque ou un malheur ?

Au fondement de ces jugements opposés, se trouve une appréciation différente de la crise que traverse l'Eglise. Dans la confusion qui règne depuis le concile Vatican II, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a adopté une attitude de prudent retrait par rapport aux nouveautés afin de garder la foi. C'est au nom de cette vertu qu'elle résiste aux autorités actuelles. Mgr Lefebvre, lors du sermon des sacres, a parlé d'une « opération survie ». C'est parce que la nouvelle messe exprime une nouvelle conception du sacerdoce et de l'Eglise que la Fraternité Saint-Pie X la rejette. Les membres de la Fraternité Saint-Pierre, quant

à eux, et comme l'indique le message du pape François, ne sont « attachés au Missel de 1962 » que selon un « charisme propre », en raison de leur « sensibilité ». Dans son éditorial, le supérieur de cette Fraternité ne cherche nullement à corriger cette description : « ce message est un puissant encouragement, qui montre que nous avons notre place dans l'Eglise, que notre caractère propre est pleinement reconnu ».

Le but de la Fraternité Saint-Pie X est de sauver les âmes. L'abandon de toutes les pratiques traditionnelles, le relâchement de la vie morale et finalement l'apostasie de tant de catholiques sont de grandes victoires du démon. Le mal qui est à combattre est celui de l'Eglise conciliaire qui doit revenir de ses erreurs. Le pape François assigne un tout autre but à la Fraternité Saint-Pierre : « le Saint-Père les encourage à poursuivre leur mission de réconciliation entre tous les fidèles, quelle que soit leur sensibilité, et ainsi à œuvrer afin que tous s'accueillent les uns les autres dans la profession d'une même foi et le lien d'une intense charité fraternelle ». Pour le pape, le mal à combattre c'est celui de la Fraternité Saint-Pie X qui est accusée de semer la division alors qu'elle ne fait rien d'autre que de transmettre la foi de toujours qui

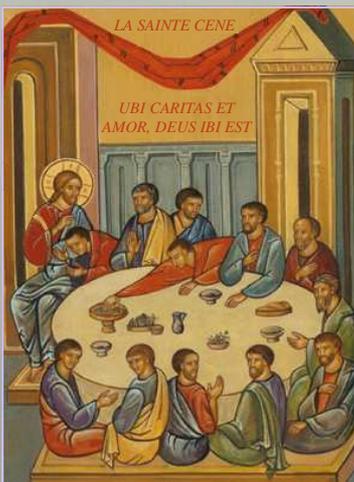
est au principe de l'unité de l'Eglise.

L'opposition n'est pas moins nette dans les moyens employés. La Fraternité Saint-Pie X ne veut innover en rien. Elle n'a pas de doctrine propre et elle se contente de faire ce que l'Eglise a toujours fait. La Fraternité Saint-Pierre, elle, n'est reconnue, elle n'est « dans la pleine communion », que parce qu'elle accepte de transmettre le nouvel enseignement selon une « tradition » évolutive et qu'en adoptant le principe de toutes les réformes conciliaires : « Qu'en célébrant les Mystères sacrés selon la forme extraordinaire du rite romain et les orientations de la Constitution sur la liturgie Sacrosanctum Concilium, ainsi qu'en transmettant la foi apostolique telle qu'elle est présentée dans le catéchisme de l'Eglise Catholique, ils contribuent, dans la fidélité à la Tradition vivante de l'Eglise, à une meilleure compréhension et mise en œuvre du concile Vatican II ».

Le pape François nous dit quel travail font les communautés Ecclesia Dei. Ecoutons-le !



**Abbé Thierry Gaudray**



## AMOUR DE LA VÉRITÉ ET VÉRITÉ DE L'AMOUR

Le titre de ce petit article s'inspire d'une phrase de saint Augustin, chère à Mgr de Galarreta : « Il faut garder l'amour de la vérité et la vérité de l'amour ». Vérité et charité sont indissociables car Notre-Seigneur est la Vérité (Jn XIV, 6) et « Dieu est Charité. » (Jn IV, 8) « Votre Miséricorde et votre Vérité s'élèvent au-dessus des Cieux » (Ps 104, 7). Les martyrs ont aimé la vérité jusqu'au sacrifice de leur vie, acte suprême de charité, et la charité est objet de foi : Credidimus caritati (Jn, IV, 16), Nous avons cru en la charité (devise épiscopale de Mgr Lefebvre).

C'est par amour de son Père et de nos âmes que Notre Seigneur Jésus-Christ est venu dans le monde rendre témoignage de la vérité (Jn, XVIII, 37) et son Sacré

-Cœur est la manifestation visible de l'éternelle vérité de l'Amour invisible de Dieu. A l'exemple de Jésus, les saints furent toujours des témoins de la Lumière (Jn, I, 7) ET de la Charité divine.

La vie chrétienne est inconcevable sans la foi, adhésion surnaturelle à la Vérité divine, et la Charité, qui est l'Amour même de Dieu et du prochain comme Dieu l'aime.

La cérémonie du baptême illustre parfaitement cette union nécessaire de la foi et de la charité :

- Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu ?
- La foi.
- Que vous procure la foi ?
- La vie éternelle.
- Si donc vous voulez posséder la vie éternelle,

observez les commandements : vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit et votre prochain comme vous-même.

Une vie chrétienne bancal, dénuée de l'union harmonieuse de la foi et de la charité, se trahit tôt ou tard. Comment ? Nécessairement par un manque d'humilité, puisque la foi implique une soumission de l'intelligence à la vérité et la charité l'obéissance à un précepte divin : Celui qui M'aime observe mes commandements (Jn, XV, 14). Celui qui aime son prochain, accomplit la loi (Rom. XIII, 8).

Il est dans la nature des choses que l'homme doive, pour être heureux, se soumettre à ce que Dieu est (Vérité) et à ce qu'Il veut (Amour). S'affranchir de l'un comme de l'autre, c'est poser le principe, à plus ou moins long terme, de son égarement et de sa perte.

Prétendre aimer et défendre la vérité au mépris d'autres vertus est aussi illusoire que de s'imaginer être charitable au mépris de la vérité. Un attachement autosuffisant, sans prudence, charité et humilité, à la vérité est aussi contradictoire et insupportable qu'une pastorale laissant libre cours à l'erreur et à l'empoisonnement du troupeau !

Il n'y a donc que deux options. Ou se maintenir sur la ligne de crête de la vérité unie à la charité, ou entamer, d'un côté comme de l'autre, une glissade fatale.

La sainte Eglise a gardé depuis 2000 ans cette ligne de crête, malgré des situations extrêmement périlleuses ; ce qui constitue d'ailleurs une preuve supplémentaire de sa divinité. Et le modernisme orgueilleux et régnant n'échappera pas à cette loi.

C'est un fait que la Fraternité Saint-Pie X a connu et connaît des défections des deux côtés :

- cas de ceux pris d'un attachement obsessionnel à une opinion (sédévacantisme), ou à une

suspicion de trahison, érigées en vérités absolues ;

- cas de ceux qui abandonnent le combat de la foi (bi-ritualisme, prédication bâillonnée) par désir désordonné de paix et de charité...

Preuve que notre congrégation suit fidèlement la ligne de crête indiquée par son fondateur dans la conclusion du sermon de son jubilé sacerdotal, le 23 septembre 1979, à Paris : « Par amour de la très sainte Trinité, de Notre Seigneur Jésus-Christ, de l'Eglise, du Pape, des évêques, des âmes », nous gardons la foi catholique. Et c'est parce que nous avons la foi en la sainteté de Notre-Seigneur que nous bannissons tout esprit subversif qui déchire les supérieurs, trouble les confrères et scandalise les fidèles. Du reste, les uns comme les autres se rejoignent en produisant les mêmes fruits amers :

- Affaiblissement du combat de la Tradition, fractionnée en mouvances.
- Discredit lancé sur la Fraternité Saint-Pie X, devenue « néofraternité » libérale ou « Frat. » en voie de schisme.
- Exacerbation des fidèles.
- Satisfaction de l'ennemi.

Tout cela pour prendre ses désirs (espérance d'un accord) ou ses craintes (Mgr Fellay et Vatican II : même combat) pour des réalités ; même dans l'hypothèse où des réserves, dans un sens comme dans l'autre (manque de clarté ou de charité) seraient envisageables, l'entreprise de déstabilisation de l'autorité en place comme l'affaiblissement ou la démission du combat de la foi, ne se justifient pas car les maux engendrés sont pires que les maux réellement reprochables. Donc, ni francs-tireurs, ni ralliés !

C'est à l'imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous devons nous efforcer de conjuguer : énergie et douceur, dignité et humilité, mortification et amabilité, justice et miséricorde, maîtrise de soi et sensibilité, correction fraternelle et charité, haine du péché et de l'erreur et amour des pécheurs et des égarés, esprit de conquête et prudence, zèle et bonté.

Tout le saint Evangile nous donne, quel que soit notre créneau, l'exemple de ces vertus, apparemment opposées, mais parfaitement unies en Celui qui est le Modèle du chrétien et a fortiori du prêtre et du religieux.

Cœur Sacré de Jésus, en qui sont tous les trésors de la sagesse et de la science, plein d'amour et de bonté, gardez-nous fidèles !

Notre-Dame de Fatima, plus brillante que le soleil et au Cœur si maternel, priez pour nous ! ✠

**Abbé Bertrand Labouche**



## Chronique des mois passés ...

La dernière chronique était en images, mais tout n'y était pas dit. Rattrapons-nous ! Top chronique, c'est parti :



**29 septembre**, le Frère Rémi (Louis de Beaurepaire) prononçait ses premiers vœux à Flavigny, l'abbé Ravilly se déplaça pour l'occasion. **13 octobre** : c'était le repas annuel à la Poterie... déjà vu ! Le **15 octobre**, un mardi, du jamais vu... sous une pluie battante les abbés font une sortie de communauté à la pointe Saint-Gildas (Pornic). **26 - 28 octobre**, l'abbé Castelain pèlerine à Lourdes. « Qu'est-ce que le Bon Dieu attend de nous ? ... Ne pas vous laisser séduire et contaminer par les erreurs et les hérésies ... Comprenez cette nécessité de cette vraie formation chrétienne ! », dira



Vers Notre-Dame de Bon Garant



Monsieur l'abbé de Cacqueray. **9 novembre** : la marche des saints enthousiasmante pour les âmes d'enfants. Que de grâces ! Le même jour c'est le pèlerinage pour les âmes du purgatoire avec nos pères capucins ! Le **11 novembre**, l'école des garçons est à la fête : saint Martin. Nos abbés Lethu et Buchet suivent au Pointet la session d'étude annuelle, cours magistral de Monseigneur Tissier de Mallerai sur le Christ-Roi et le libéralisme. Même session suivie en février à Flavigny par Monsieur le prieur, l'abbé Gaudray, et les abbés Lajoinie et Castelain. Le **24 novembre**, le marché de Noël et ses sucreries ... Que toute la compagnie des anges soit

encore vivement remerciée de sa générosité ! « Priez sans cesse » - « Tout ce que vous faites au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites » nous dit Jésus. Faire des confitures peut être une prière !

Le **1<sup>er</sup> décembre**, la compagnie des anges sera présente avec ses produits à La Placelière, c'est aussi le marché de Noël à Vannes. Le dimanche **8 décembre**, la Vierge Marie est honorée par vos prières lors de la procession aux flambeaux. Cette année, c'est du fond de la péniche que notre maître de chœur, M. Hervé Rousseau, accompagne à l'orgue et chante avec quelques choristes les gloires de



Après la messe dominicale, les pèlerins à vélo vers St Joseph du Chêne prient le chemin de Croix à St Fiacre.

l'Immaculée. Les **19 et 20 décembre**, les étudiants Théophilo installent la crèche au Prieuré. Le **21 décembre**, l'abbé Lethu assiste aux ordinations sacerdotales de notre

séminaire de la Reja en Argentine : est ordonné prêtre un de ses catéchisés - d'il y a vingt ans - l'abbé Luis Rodriguez Ibarra. **Après les fêtes de Noël**, les Frères Jean-Pierre et Louis-Joseph suivent la récollection des Frères à Flavigny. Le **26 janvier 2014**, c'est le pèlerinage à Notre-Dame de Bon Garant et le **23**



**mars** à Saint Joseph du chêne dans Villedieu-la-Blouère. Le plus jeune cycliste a 10 ans, un autre 12ans. Ils pédaleront les quelques trente kilomètres. Le **15 mars**, Pierre Jean Moisan reçoit les premiers ordres mineurs, portier et lecteur.



Vers St Joseph du Chêne



Le nouveau prêtre, ses parents et sa sœur.



Le séminaire et son église à La Reja (Argentine)



### CARNET PAROISSIAL - NANTES Octobre 2013 - mars 2014

\* *Ont été régénérés par l'eau du baptême*  
19 octobre : Matthieu FARGE  
14 décembre : Héloïse DERELY  
8 mars : Gaëtane ROUXEL  
29 mars : Cyprien DOMINÉ

\* *Ont contracté mariage devant l'Eglise*  
(erreur n°40 ne pas lire 13 avril mais)  
19 août : Marshall SMITH  
et Jehanne ROUSSEAU

*Ont été honoré de la sépulture ecclésiastique*  
9 octobre : Xavier de LAUBIER âgé de 81ans  
9 décembre : Suzanne LEBOS âgé de 100 ans  
23 décembre : Joseph JULIA âgé de 90 ans  
23 janvier : Claude BURGAUD âgé de 87 ans  
6 février : Apolonia FERNANDEZ âgé de 98 ans

### CARNET PAROISSIAL - VANNES Octobre 2013 - mars 2014

\* *Ont été régénérés par l'eau du baptême*  
16 nov. : Gwenola HERRBACH  
23 nov. : Sixtine LEGRIER  
21 janvier 2014 : Albane LEGRIER  
8 mars : Mayeul PIGNOLET

*A été honoré de la sépulture ecclésiastique*  
28 mars : François PIQUET âgé de 79 ans

# Les cérémonies de la Semaine Sainte 2014

<b>Nantes</b>	
<b>Dimanche des Rameaux - 13 avril</b>	
8h15	Messe basse
9h30	Bénédictio des rameaux, procession et messe chantée
12h00	Messe basse
17h30	Vêpres et Salut du T.S.S
18h30	Messe basse
<b>Jeudi saint - 17 avril</b>	
9h00	Office des ténèbres.
15h00	Conférence spirituelle sur la Passion (M.l'abbé Lethu)
16h30	Confessions
18h30	Messe vespérale suivie de l'adoration jusqu'à minuit (+ confessions)
<b>Vendredi saint - 18 avril</b>	
9h00	Office des ténèbres
14h00	Confessions
15h00	Chemin de Croix
15h30	Confessions
17h30	Chemin de Croix
18h30	Fonction liturgique
<b>Samedi saint - 19 avril</b>	
9h00	Office des ténèbres
15h00	Préparation au baptême d'adulte
17h00	Confessions
22h00	Vigile pascale (avec baptême d'adulte)
<b>Dimanche de Pâques - 20 avril</b>	
8h15	Messe basse
10h00	Messe chantée
<b>Pas de messe basse à 12h00</b>	
17h30	Vêpres Solennelles et Salut du T.S.S.
18h30	Messe basse



<b>La Placelière</b>	
<b>Dimanche des Rameaux - 13 avril</b>	
9h15	Confessions
10h15	Bénédictio des rameaux, procession et messe chantée
<b>Jeudi saint - 17 avril</b>	
17h30	Confessions
18h30	Messe vespérale suivie de l'adoration jusqu'à minuit (+ confessions)
<b>Vendredi saint - 18 avril</b>	
16h30	Confessions
17h30	Chemin de Croix
18h30	Fonction liturgique
<b>Samedi saint - 19 avril</b>	
17h00	Confessions
22h00	Vigile pascale
<b>Dimanche de Pâques - 20 avril</b>	
9h15	Confessions
10h15	Messe chantée

## Dates à retenir

### Avril - Mai - Juin 2014

**Avril :**  
**Les 17, 18 et 19 :** Triduum sacré : Offices solennels de la Semaine Sainte.

**Mai :**  
**Le 10 :** récollection préparatoire à la première communion au Prieuré à Nantes.  
**Le 11 :** premières communions.  
**Le 25 :** grande kermesse du Prieuré.  
**Les 29, 30 et 31 :** récollection préparatoire aux communions solennelles.

**Juin :**  
**Le 1<sup>er</sup> :** Communions solennelles.  
**Le 7, 8 et 9 :** Pèlerinage national de Pentecôte, de Chartres à Paris.  
**Le 22 :** procession de la Fête-Dieu.

<b>Vannes</b>	
<b>Dimanche des Rameaux - 13 avril</b>	
9h00	Confessions
10h00	Bénédictio des rameaux, procession et messe chantée
<b>Jeudi saint - 17 avril</b>	
17h30	Confessions
19h00	Messe vespérale suivie de l'adoration jusqu'à minuit (+ confessions)
<b>Vendredi saint - 18 avril</b>	
15h00	Confessions
17h30	Chemin de Croix
18h30	Fonction liturgique
<b>Samedi saint - 19 avril</b>	
16h00 à 19h00	Confessions
22h00	Vigile pascale
<b>Dimanche de Pâques - 20 avril</b>	
9h00	Confessions
10h00	Messe chantée
<b>Pornichet</b>	
<b>Dimanche des Rameaux - 13 avril</b>	
18h00	Confessions
18h30	Bénédictio des rameaux et messe chantée
<b>Dimanche de Pâques - 20 avril</b>	
9h30	Confessions
10h00	Messe chantée

### Temps pour faire ses Pâques

L'Eglise fait à tous ses fidèles l'obligation de se confesser et de communier au moins une fois l'an. Il n'y a pas de temps prescrit pour la confession.

Pour la communion pascale, le temps variait selon les pays et les diocèses, mais généralement il était compris entre le dimanche de la Passion (ou le précédent) et le dimanche du Bon Pasteur (ou le dimanche suivant). Le fidèle qui n'aurait pas fait sa communion pascale durant ce temps reste tenu de la faire le plus vite possible. Pour les malades qui ne peuvent se rendre à la messe, le temps prescrit a toujours été prorogé jusqu'au dimanche de la Sainte Trinité.

L'Hermine. Directeur de la publication : abbé Thierry Gaudray  
 La Placelière - 44690 Château-Thébaud : Tel. 02.28.21.49.27  
 25 rue François Bruneau - 44000 Nantes : Tel. 02.40.29.48.70 - Fax : 02.40.14.04.21  
 e-mail : [priestlouis@free.fr](mailto:priestlouis@free.fr) - Impression par nos soins